

Les subventions aux associations approuvées

nice-matin
Mercredi 6 avril 2022

Le Rouret Subventions, remplacement d'un élu démissionnaire de la liste d'opposition, bourse à un jeune sportif, autant de délibérations égrainées lors du dernier conseil municipal.

Une nouvelle conseillère municipale

La liste « J'aime le Rouret » a été appelée à présenter une candidature pour le remplacement du siège vacant du conseiller municipal Damien Ravat, démissionnaire au sein de leur liste et de la commission finance.

C'est Sandra Bazan, suivante dans le rang de la liste, qui s'est portée candidate et élue à la majorité, en remplacement de son collègue démissionnaire.

Subventions aux associations

Le maire Gérald Lombard n'a pas manqué de souligner le travail remarquable des associations, tant pour leur dévouement, leur abnégation et leur volonté de faire vivre le village au travers d'animations, fes-



La crèche vitamine est l'une des associations bénéficiaires de subventions municipales. Elle assure un service non négligeable pour les Rouretans.

(Photos F. B.)

tivité, événements sportifs. Ainsi, 113 800 euros seront attribués aux associations au titre du budget 2022.

Comme suit : école buissonnière : 80 000 euros, crèche vitamine : 11 000 euros, comité des fêtes 10 000 euros, Alpine côte d'Azur :

500 euros, Hand ball des Collines : 2 000 euros, bibliothèque : 1 250 euros, Tempo : 1 550 euros, association fête de l'art et de la culture : 5 000 euros, Cansa Basket : 600 euros, asso sportive du collège : 400 euros, UNC : 700 euros, louveterie des AM : 600 euros, APCR : 200 euros.

Une bourse allouée à un jeune sportif

Les élus ont également approuvé l'octroi d'une bourse à un jeune sportif Hugo Marini 16 ans. L'enveloppe s'élève à 250 euros.

Hugo Marini est engagé dans un parcours sportif de VTT descente particulièrement méritant.

De nombreux titres de championnats de France et d'Europe jalonnent son actif.

FAB.BONGIOVANNI

En chiffres

► Affectation des résultats 2021

Le compte administratif laisse apparaître :
Excédent de fonctionnement 881 699 euros.
Excédent d'investissement 1 449 477 euros.
Soit un résultat de clôture excédentaire de 2 331 177 euros.

► Budget 2022

Fonctionnement dépenses et recettes 3 894 000 euros.
Investissement dépenses et recettes + reste à réaliser 5 088 654 euros.

Les élus valident un budget prudent

Le vote du budget communal est un acte majeur dans la vie politique de la commune. Aussi, tout récemment, lors du dernier conseil municipal, la majorité et l'opposition ont passé en revue le budget 2022. « *Il s'agit là de l'expression de l'engagement des élus, c'est un projet prudent et une vision à long terme de la commune* », précisait le maire Gerald Lombardo en ouverture. Les élus ont approuvé ce budget sans compter sur les 4 voix contre de la liste de l'opposition de Danièle Fécourt (liste « J'aime le Rouret »). Conformément au débat d'orientation budgétaire,

les grandes lignes financières impulsées depuis plusieurs années sont maintenues : maîtrise des dépenses de fonctionnement, poursuite des projets mûris et stabilité des taux d'imposition.

On vous présente les axes du budget et les ambitions de la commune en terme d'investissements.

Les investissements

Pour 2022, les investissements s'élevant à 3 577 436 euros : notamment sur la poursuite du projet de crèche et de logements « Les Amandiers », pour les travaux de voirie et réseaux divers :

402 900 euros, acquisitions foncières : 278 100 euros, poursuite du programme de vidéo protection (15 caméras sur 13 sites) 234 000 euros, travaux théâtre 231 500 euros, étude d'aménagement du cœur village et restructuration du groupe scolaire 150 000 euros, entretien des bâtiments communaux 166 000 euros, aménagement paysager 72 589 euros création espace verger au bois communal, équipement et service 34 100 euros, lancement de la phase 1 de la dénomination des chemins pour 30 000 euros, développement et environnement



Le grand projet d'investissement : la crèche et des logements seniors. (DR)

25 000 euros, équipement et travaux groupe scolaire 42 835 euros.

Stabilité des taux d'imposition locale

« La période glorieuse des fi-

nances locales pléthoriques est définitivement derrière nous. Malgré la rareté des finances extérieures, l'érosion monétaire, nous maintenons la stabilité des taux d'imposition locale », déclarait le maire.

Ainsi, le taux du foncier bâti est de 25,27 % et se décompose comme suit : taux communal : 14,65 et taux départemental de 10,62 %.

Pour le foncier non bâti, le taux est de 71,80 %.

Concernant la taxe d'habitation majorée pour les logements meublés non affectés à l'habitation : maintien au taux de 20 %.

FAB.B.